



La situation des droits de l'Homme au Maroc s'est nettement améliorée depuis les années 90 du siècle dernier, à la faveur de la prise de décisions et de mesures courageuses et de l'adhésion aux différentes conventions internationales en la matière, a affirmé le secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Mohamed Sebbar.

"Personne ne peut contester le fait que la promotion et la protection des droits de l'Homme au Maroc ont connu un développement notable et que les bases d'un Etat de droit ont été mises en place grâce à des décisions importantes et courageuses prises dans ce sens", a souligné M. Sebbar dans un entretien accordé à la MAP à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, consacrée cette année au lancement d'une campagne marquant le 50^e anniversaire des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme: le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Grâce à son ouverture politique, le Maroc a adhéré à la grande majorité des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, en particulier les sept principaux instruments, et adopté plusieurs lois et textes législatifs qui consolident le choix irréversible du Royaume de faire du respect des droits de l'Homme une idéologie et une réalité quotidienne, a fait valoir le secrétaire général du CNDH, ajoutant que ce processus a été couronné, en 2011, par l'adoption d'une nouvelle Constitution qui consacre les droits et les libertés.

Le Royaume a lancé également la réforme de la justice, un chantier "très ambitieux" eu égard à l'importance primordiale de la justice dans la préservation des droits et la défense des libertés, a-t-il expliqué, faisant remarquer que le Maroc est le seul pays arabo-africain qui a pris la décision "historique et avant-gardiste" d'abandonner la poursuite de civils devant les tribunaux militaires.

M. Sebbar a rappelé, en outre, que le Maroc a suivi une démarche réconciliatrice pour tourner la page des violations passées des droits de l'Homme à travers la création de l'Instance équité et réconciliation (IER), une expérience "exemplaire et inédite" en Afrique et dans le monde arabe, assurant que plusieurs pays arabes, africains et latino-américains veulent tirer profit de cette expérience.

Ces acquis, aussi nombreux qu'efficaces, ont permis au Maroc de devenir une référence et un exemple à suivre par les pays de la région et ailleurs, a tenu à signaler M. Sebbar, ajoutant que le CNDH accompagne cette dynamique par des rapports, des recommandations et des mémorandums qui suscitent un débat fructueux sur plusieurs questions sensibles.

Après avoir mis en exergue l'importance du rôle joué par la société civile dans la promotion et la préservation des droits de l'Homme, M. Sebbar a affirmé que le CNDH est résolument engagé pour assumer pleinement sa responsabilité en tant qu'instance qui veille à l'observation, au suivi et à la surveillance de la situation des droits de l'Homme aux niveaux national et régional. Malgré les avancées enregistrées en matière des droits de l'Homme au Maroc, des défis subsistent sur plusieurs questions ayant trait à la consolidation des droits économiques, culturels et sociaux, a-t-il relevé, citant en particulier les défis liés au développement, à l'égalité économique entre les milieux rural et urbain, à la révision des textes réglementant le droit d'association et des rassemblements publics pacifiques, à l'usage démesuré de la force lors des manifestations, au terrorisme, à l'environnement ou encore à l'immigration.

M. Sebbar a exhorté le gouvernement et les autorités compétentes à fournir davantage d'efforts

La situation des droits de l'Homme au Maroc s'est nettement améliorée - Casablanca

Écrit par Administrator

Mardi, 15 Décembre 2015 10:27 -

pour renforcer les acquis obtenus et remédier aux lacunes, en vue de faire entrer le Maroc dans le club des pays les plus avancés et développés en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme. [Joomla SEO powered by JoomSEF](#)